

Conseil Municipal du 7 avril 2017

Compte rendu

PRESENTS : Michèle BEUZIT, Hervé ST JALM, Albert LOZAC'H, Jean Paul MORVAN, Annick POYET, Vanessa ROUSVOAL, Morgane LEGLAND, Jörg TWARZ, Ghislaine PORCHER, Guillaume GERARD

Mr Gilbert CHAPALAIN, Trésorier de Lanmeur

ABSENT : Aurélien LE GUILCHER

Le conseil municipal s'est réuni à 17 heures 00 pour examiner les comptes de l'année passée et voter celui de cette année sous la présidence de Michèle BEUZIT, Maire et en présence de Mr Gilbert CHAPALAIN, Trésorier.

COMPTES DE GESTION 2016 (adoptés à l'unanimité)

Considérant que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Percepteur sont identiques aux comptes administratifs, le Conseil Municipal, les approuve à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 (adoptés à l'unanimité)

Commune :

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 291 369,25 € et les recettes à 293 882,70 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 2 513,45 € à ajouter au report positif de 2015 (132 706,96 €) soit le cumul : excédent de 135 220,41 €.

En section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 419 826,36 € et les recettes à 50 594,79 €.

Résultat de l'exercice : déficit de 369 231,57 € à ajouter au report positif de 2015 (176 795,68 €) soit le cumul : déficit de 192 435,89 €.

Commerce :

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 5 089,80 € et les recettes à 7 945,42 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 2 855,62 € à ajouter au report positif de 2015 (3 382,57 €) soit le cumul : excédent de 6 238,19 €.

En section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 26 537,77 € et les recettes à 267 406,00 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 240 868,23 € à ajouter au report négatif de 2015 (244 744,82 €) soit le cumul : déficit de 3 876,59 €.

Lotissement :

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 4 796,12 € et les recettes à 0,00 €.

Résultat de l'exercice : déficit de 4 796,12 € à ajouter au report positif de 2016 (9 827,50 €) soit le cumul : excédent de 5 031,38 €.

En section d'investissement : les dépenses et les recettes s'élèvent à 0,00 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 0,00 € à ajouter au report positif de 2016 (10 171,62 €) soit le cumul : excédent de 10 171,62 €.

Service d'eau :

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 8 257,24 € et les recettes à 22 829,41 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 14 572,17 € à ajouter au report positif de 2015 (25 098,29 €) soit le cumul : excédent de 39 670,46 €.

En section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 31 691,58 € et les recettes à 13 079,21 €.

Résultat de l'exercice : déficit de 18 612,37 € à ajouter au report positif de 2015 (66 687,17 €) soit le cumul : excédent de 48 074,80 €.

Assainissement :

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 28 063,96 € et les recettes à 27 398,19 €.

Résultat de l'exercice : déficit de 665,77 € à ajouter au report positif de 2015 (1 084,03 €) soit le cumul : excédent de 418,26 €.

En section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 12 472,27 € et les recettes à 16 071,59 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 3 599,32 € à ajouter au report positif de 2015 (38 508,36 €) soit le cumul : excédent de 42 107,68 €.

TRANSFERT DE COMPETENCE « Eau Potable »

Le conseil municipal décide d'intégrer dans le budget communal des résultats du budget annexe Service d'Eau :

001 Excédent d'investissement	48 074,80 €
002 Excédent de Fonctionnement	39 670,46 €

De procéder aux écritures comptables nécessaires au transfert à la Communauté d'agglomération des résultats repris au budget communal,

1068 Investissement Dépenses	48 074,80 €
678 Fonctionnement Dépenses	39 670,46 €

TRANSFERT DE COMPETENCE « Assainissement »

Le conseil municipal décide d'intégrer dans le budget communal des résultats du budget annexe Assainissement :

001 Excédent d'investissement	42 107,68 €
002 Excédent de Fonctionnement	418,26 €

De procéder aux écritures comptables nécessaires au transfert à la Communauté d'agglomération des résultats repris au budget communal,

1068 Investissement Dépenses	42 107,68 €
678 Fonctionnement Dépenses	418,26 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Budget Commune : (après réintégration des résultats des budgets annexes Eau et Assainissement)

Excédent de 175 309,13 €

Affectation de la somme de 102 254,00 € à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068),

Affectation de la somme de 73 055,13 € en report à la section de fonctionnement en recette.

Budget Commerce :

Excédent de 6 238,19 €

Affectation de la somme de 3 876,59 € à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068,

Affectation de la somme de 2 361,60 € en report à la section de fonctionnement en recette.

Budget Lotissement

Excédent : 5 031,38 €

Affectation de la somme de 5 031,38 € en report à la section de fonctionnement en recette.

BUDGETS 2017 (adoptés à l'unanimité)

Commune : En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 338 088,00 €

En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 439 563,00 €

Lotissement :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 30 931,00 €

En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 20 552,00 €

Commerce :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 8 306,00 €

En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 22 256,00 €

TAUX D'IMPOSITIONS

Les élus décident de ne pas augmenter les taux d'impositions qui restent les suivants :

Taxe Habitation 13,10 %

Taxe Foncier Bâti 18,99 %

Taxe Foncier non Bâti 40,00 %

Ces impôts rapporteront un produit de 103 409 €.

INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

Les principaux investissements pour l'année 2017 sont :

Achat de matériel – Mobilier pour 5 000 €

Acquisition d'un défibrillateur pour 1 630 €

Aménagement du Bourg : Etudes pour 24 990 € et une provision pour travaux de 120 000 €

Programme Voirie 2017 pour 40 000 €

Système de chauffage de la Salle An Amzer Vad pour 8 000 €

Création d'un terrain bi cross auprès du terrain de tennis en régie par le syndicat de voirie lanmeur-Plouigneau et les agents de la commune pour 10 000 €

Cimetière : Construction d'un 2^{ème} Columbarium et pose d'une colonne du souvenir pour 6 000 €

Démolition et Désamiantage anciens Vestiaires du terrain des sports pour 15 200 €

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cimetière, la commune a fait installer une colonne du souvenir auprès du jardin du souvenir.

Cette colonne est un monument destiné à recevoir les plaques gravées au nom des défunts dont les cendres ont été dispersées dans ce jardin du souvenir.

Cette inscription à la charge de la famille sera réalisée par un marbrier selon le modèle décidé par la commune (ceci afin de préserver une homogénéité des inscriptions).

Pour cela, la commune a fait l'acquisition de 10 plaques en granit noir auprès de la marbrerie Kerguiduff, qui seront revendues à la famille au prix unitaire de 32 € ttc.

Pour le bon déroulement des élections présidentielles qui auront lieu dimanche 23 avril (et dimanche 7 mai en cas de second tour), les conseillers établissent le planning de permanence durant les horaires d'ouvertures du bureau de vote de 8 h 00 à 19 h 00.

Fin de séance